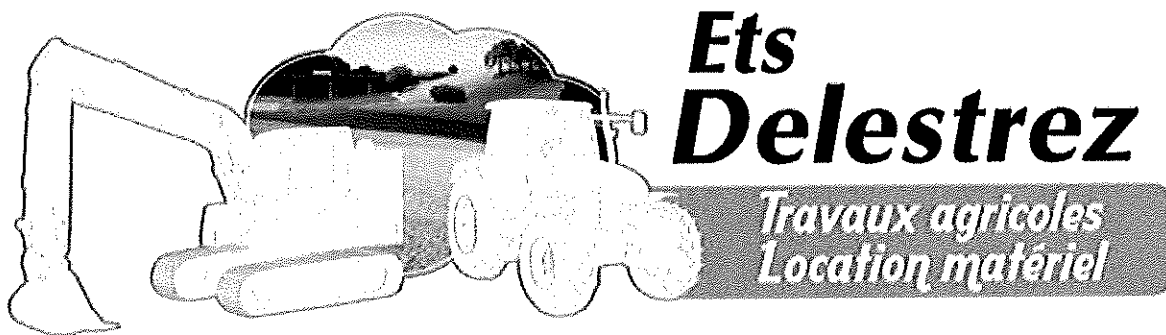


**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER



**ENTREPRISE DELESTREZ**

**FLEURBAIX**

Fait à Lezennes, le 31 Octobre 2013  
Modifié le 04 Juin 2014

KALIÈS – KA13.06.001

K:\nleduc\DELESTREZ - Fleurbaix (62)\Suivi instruction\Résumé non Technique vs finale v2.doc

**SIÈGE SOCIAL**

16, rue Louis Neel - 59260 LEZENNES - Tél : 03 20 19 17 17 - Fax : 03 20 19 17 41 - [www.kalies.com](http://www.kalies.com)

SAS au capital de 119 900 euros - APE 7022 Z - SIRET 420 116 253 000 48 - RCS Lille B 420 116 253 - TVA FR 29420116253

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le présent dossier est effectué en application des Livres V des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement.

Il concerne la demande d'autorisation d'exploiter, déposée par la Société DELESTREZ pour l'ensemble des activités de son site de FLEURBAIX, dans le département du Pas-de-Calais.

Du fait des contrats de demande des clients, la Société souhaite augmenter les capacités de stockage en biomasse sur la plateforme de FLEURBAIX et dépasser ainsi le seuil de l'autorisation (50 000 m<sup>3</sup>).

Le site DELESTREZ à FLEURBAIX, spécialisé dans la réalisation de travaux agricoles, comporte une plateforme qui permet le regroupement des différentes ressources en bois, leur préparation (broyage, criblage, assemblage) et le contrôle du combustible (granulométrie et humidité) avant livraison à une chaufferie.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'Environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- × **1532** Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public.
  
- × **2260-2** Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. Autres installations que celles de traitement et transformation destinés à la fabrication de produits alimentaires d'une capacité de production de produits finis supérieure à 300 t/j.

↳ Déclaration au titre de la rubrique :

- × **1435** Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.

# ÉTUDE D'IMPACT



## INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site de la Société DELESTREZ est implanté au n°126 bis rue Louis Bouquet sur la commune de FLEURBAIX dans le département du Pas-de-Calais.

Il occupe les parcelles cadastrales n°684 – 686 – 691 - 692 – 694 – 695 – 696 – 697 – 698 - 699 - 700 – 701 de la Section D.

Au regard du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par le conseil de communauté le 02 Février 2005 et modifié le 28 Juin 2010, le site est implanté en zone A, zone à vocation agricole. Néanmoins, le PLU est en cours de modification.

Le site est situé à proximité des sociétés suivantes :

- ✓ Au Nord-Est :
  - ✗ ALT-ECOM : informatique - conseils, services (560 m),
  - ✗ ATRAM : activité de tôlerie (1,4 km),
  - ✗ COTTIGNY : serrurerie, métallerie (1,4 km),
  - ✗ ETANCH'TOIT : entreprises de couverture, d'étanchéité (1,4 km),
  - ✗ PACLO AGENCEMENT : matériel pour les collectivités, les administrations (1,5 km).

Les premières habitations sont situées à environ 130 m à l'Est de la plateforme de stockage DELESTREZ et à 40 m au Sud-Ouest sur la commune de FLEURBAIX.

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) n'est répertoriée à proximité du site, sur la commune de FLEURBAIX.

Le site NATURA 2000 le plus proche du site, est situé à plus de 11 km au Nord, en BELGIQUE. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation « Westvlaams Heuvelland » (BE2500003).

Le site NATURA 2000 en FRANCE, le plus proche du site, est situé à plus de 23 km au Sud-Est. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale les « Cinq Tailles » (FR3112002).

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.

Enfin le projet d'extension du site n'aura pas d'incidence sur le potentiel écologique du terrain, compte tenu de la nature de ce dernier.



## EAU ET SOLS

### ➔ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ Le site DELESTREZ est alimenté en eau potable par le réseau d'eau de ville dont le gestionnaire est la Société NOREADE.
- ✓ Le site ne comportera ni forage, ni pompage d'eau de surface.
- ✓ La consommation annuelle en eau potable, à usage domestique uniquement (douches, toilettes), sera inférieure à 500 m<sup>3</sup>.
- ✓ Le réseau d'assainissement du site DELESTREZ est de type séparatif.
- ✓ Les effluents du site seront composés :
  - \* d'eaux usées domestiques,
  - \* d'eaux pluviales.
- ✓ Les eaux usées domestiques sont traitées au travers un système d'assainissement non collectif, pour être ensuite rejetées dans le Courant Duprez, qui rejoint la Lys canalisée.
- ✓ Les eaux pluviales collectées sont canalisées grâce à une pente moyenne de 0,5 % (0,5 cm/m) vers un caniveau et tamponnées dans le bassin, d'une capacité de stockage de 722 m<sup>3</sup>, situé à l'Est du site DELESTREZ. Le rejet s'effectue dans le Courant Mariage, longeant la partie Est de la plateforme, avec un débit de rejet limité à 4 L/s, pour rejoindre ensuite la Lys canalisée.

☞ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.
- ✓ Les eaux usées domestiques engendrées par le site rejoignent le Courant Duprez via un système d'assainissement non collectif.
- ✓ Les eaux pluviales collectées sont canalisées et tamponnées dans le bassin situé à l'Est du site DELESTREZ.
- ✓ Le rejet s'effectue, à l'aide d'une pompe de relevage, dans le Courant Mariage, longeant la partie Est de la plateforme, avec un débit de rejet limité à moins de 4 L/s, pour rejoindre ensuite la Lys canalisée. Ces eaux sont préalablement traitées par un séparateur d'hydrocarbures de classe I.
- ✓ Tous les produits ou déchets liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols sont placés sur rétention conformément à l'Arrêté du 04 Octobre 2010.
- ✓ Le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie est assuré par le bassin de tamponnement qui fait également office de bassin de confinement des eaux d'incendie. La sortie du bassin est munie d'une vanne d'obturation manuelle, afin d'éviter que toute pollution ne rejoigne le Courant Mariage.



## AIR

### ☉ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ La Société DELESTREZ ne comporte pas de rejets atmosphériques canalisés sur son site à FLEURBAIX. Le site n'est pas à l'origine de rejets atmosphériques de combustion. Seuls les bureaux et les locaux sociaux sont chauffés par une climatisation électrique réversible.
- ✓ Le site de la Société DELESTREZ comporte les rejets diffus de poussières à l'atmosphère issus :
  - des tas de stockage des matières premières (plaquettes de bois, broyats de bois de recyclage, ...),
  - des aires de circulation,
  - des installations de préparation de la biomasse : broyeur, etc.



➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

Les émissions diffuses de poussières issues du chargement, déchargement, stockage et manutention du bois seront limitées par l'ensemble des aménagements suivants :

- ✗ imperméabilisation et nettoyage régulier des pistes de circulation,
- ✗ utilisation d'équipement de chargement et de déchargement qui réduit la hauteur de chute du combustible sur le stock afin de diminuer la production de poussières fugitives,
- ✗ changement de broyeur avec moins de couteaux, permettant de générer des plus gros morceaux de bois et donc de limiter la production de poussières,
- ✗ utilisation d'un nouveau broyeur de type Sylvator (annexe 20) contribuant à la réalisation d'une plaquette bien calibrée en plus gros morceaux et à limiter la production de poussières,
- ✗ nettoyage régulier des installations où la biomasse est manipulée,
- ✗ végétation en limite d'exploitation,
- ✗ évaluation des vents dominants lors de la manipulation du bois,
- ✗ respect de la réglementation et des normes sur les rejets d'échappement de tous les engins d'exploitation,
- ✗ limitation de la vitesse de circulation à 10 km/h.



## CLIMAT

### ➤ Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement :

- ✓ Les seules énergies utilisées sur le site sont l'électricité pour la climatisation réversible des bureaux, l'éclairage et le pont à bascule ainsi que le gasoil non routier pour l'alimentation des engins de chantiers.
- ✓ Ces dernières sont génératrices de gaz à effets de serre (CO<sub>2</sub>).

### ➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Une sensibilisation du personnel à l'économie d'énergie sera effectuée afin de limiter les énergies génératrices de gaz à effet de serre.
- ✓ Un suivi des consommations sera réalisé afin de détecter toute surconsommation en électricité.



## BRUIT

### ➤ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ Les camions de livraison et d'expédition sont susceptibles de circuler de 07h00 à 20h00 du lundi au vendredi et 20 samedis dans l'année, pour environ 257 jours annuels.
- ✓ Les principales sources de bruit du site sont constituées par :
  - ✗ le trafic, le chargement et le déchargement de camions,
  - ✗ une chargeuse pour la manutention et le rechargement du bois,
  - ✗ une pelle à godet,
  - ✗ un broyeur forestier à couteau mobile, ou un cribleur mobile, ou une sautereille mobile.

➤ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Des mesures acoustiques ont été réalisées en limite de propriété et au voisinage habité du site DELESTREZ à FLEURBAIX. Ces mesures ont permis de définir le niveau de bruit de l'activité actuelle du site, de jour comme de nuit.
- ✓ Une simulation des nuisances acoustiques du projet de la Société DELESTREZ a été réalisée et montre que les niveaux sonores futurs respecteront les exigences de l'Arrêté du 23 Janvier 1997.
- ✓ Les activités de broyage ou criblage auront lieu 1 à 2 fois par mois.
- ✓ Des mesures acoustiques seront réalisées périodiquement afin de s'assurer que les niveaux sonores respecteront les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du site.



## DECHETS

### ➤ Inventaire des déchets :

- ✓ Les principaux déchets générés par le site DELESTREZ sont :
  - \* des déchets ménagers,
  - \* des DIB (papiers/cartons, plastiques et métaux),
  - \* du bois inutilisable,
  - \* des boues et des hydrocarbures issus du séparateur d'hydrocarbures,
  - \* des huiles usagées.

### ➤ Elimination :

- ✓ L'ensemble des déchets générés par la Société DELESTREZ est confié à des sociétés extérieures spécialisées et autorisées pour la collecte, le tri, la valorisation et l'élimination.
- ✓ Une priorité est donnée à la valorisation pour limiter au maximum la mise en décharge.
- ✓ Un tri sélectif est mis en place pour les DIB ainsi que pour les déchets de bureaux, la Société privilégiant le tri à la source.
- ✓ Les déchets dangereux sont stockés sur site et collectés séparément, de manière à éviter la contamination des déchets non dangereux.



## TRAFIC

### ➔ Caractéristiques de l'installation :

- ✓ Le site DELESTREZ dispose d'un unique accès sur la rue Louis Bouquet.
- ✓ Le site DELESTREZ est implanté à proximité des infrastructures de transport suivantes :
  - ✗ la route départementale D 171, au Sud-Est de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 175, à 600 m au Sud-Est de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 169, à près d'1,0 km au Nord de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 174, à 1,4 km au Nord-Ouest de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 176, à 1,8 km au Nord-Est de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 166, à 2,9 km au Nord-Ouest de la limite d'exploitation,
  - ✗ une ligne Fret non électrifiée, à 3,5 km au Nord de la limite d'exploitation,
  - ✗ la route départementale D 945, à 3,6 km au Nord-Ouest de la limite d'exploitation,
  - ✗ la ligne TGV LILLE-CALAIS, à 4,0 km au Nord de la limite d'exploitation.
- ✓ Le trafic quotidien engendré par l'activité de la Société DELESTREZ peut être estimé à 40 poids lourds, 8 machines agricoles et 50 véhicules légers du personnel et de visiteurs actuellement, contre 50 poids lourds, 8 machines agricoles et 50 véhicules légers au terme du projet.

➡ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ✓ Les passages de camions et machines agricoles sont répartis dans la journée de 05h30 à 20h00 du lundi au vendredi et 20 samedis dans l'année, pour environ 257 jours annuels.
- ✓ Par comparaison, au niveau de la zone d'étude, le trafic engendré par le site DELESTREZ représentera, à partir de 2013 :
  - × 1,7 % du trafic de la route départementale D 176E1,
  - × 2,8 % du trafic de la route départementale D 171,
  - × 7,2 % du trafic de la route départementale D 176,
  - × 22,0 % du trafic de la route départementale D 175,
  - × 23,6 % du trafic de la route départementale RD 174.

Le trafic engendré par la Société DELESTREZ sera relativement faible.

## VOLET SANITAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

### ⇒ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Étude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site DELESTREZ engendre :

- \* des effluents aqueux,
- \* des rejets atmosphériques,
- \* des émissions acoustiques,
- \* des déchets.

### ⇒ Evaluation de l'impact sanitaire

#### ✓ Eau :

Les substances susceptibles d'être présentes dans les rejets aqueux du site ne présentent pas de dangers pour les populations environnantes. Aucun agent n'a été retenu pour l'étude sanitaire dans le domaine de l'eau.

De ce point de vue, l'impact sanitaire des effluents émis par la Société DELESTREZ sur son site de FLEURBAIX pourra être considéré comme non significatif.

#### ✓ Air :

Concernant les rejets atmosphériques, les agents retenus en fonctionnement normal pour l'évaluation du risque sanitaire sont les poussières. Compte tenu des faibles flux diffus, modélisés, de poussières émis lors de la manipulation de tas de stockages extérieurs et lors du roulage des poids lourds, compte tenu du broyage exceptionnel du bois sur le site et compte tenu des résultats de mesures d'air ambiant, l'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme non significatif.

Le fonctionnement du site DELESTREZ n'entraîne pas l'émission de substances à risque cancérigène. Dans ce contexte, l'impact sanitaire de l'installation peut être considéré comme acceptable en terme d'effets cancérigènes à l'encontre des populations environnantes.



✓ Bruit :

Au vu des mesures acoustiques effectuées en Décembre 2010 en limite de propriété et au voisinage habité, les niveaux sonores relevés sont caractéristiques des bruits d'une conversation « animée ». De ce point de vue, le site ne peut être considéré comme source d'effets sur la santé publique.

Une simulation des nuisances acoustiques du projet de la Société DELESTREZ a été réalisée et montre que les niveaux sonores futurs respecteront les exigences de l'Arrêté du 23 Janvier 1997.

Des mesures acoustiques seront réalisées périodiquement afin de s'assurer que les niveaux sonores respecteront les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du site.

✓ Déchets :

Les déchets possédant un caractère nocif ne présentent pas de phénomènes d'envols et sont stockés de façon à les protéger des eaux de ruissellement. Ainsi, il n'y a pas de contact possible entre ces déchets et les populations environnantes, d'où l'absence de risque sanitaire.

## ➔ Evaluation globale du risque sanitaire

Au vu de l'évaluation du risque sanitaire traitant des domaines de l'eau, de l'air, du bruit et des déchets, il apparaît que l'impact sanitaire global associé au site DELESTREZ sur les populations environnantes peut être considéré comme non significatif.

## ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du site DELESTREZ. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- Le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du site révèle que l'incendie est le phénomène dangereux qui est le plus susceptible d'être rencontré sur le site.
- L'incendie est bien souvent d'une source inconnue. L'acte de malveillance est la première cause d'incendie identifiée.
- L'analyse des produits qui sont à la fois stockés et utilisés sur les installations indique des risques d'incendie, de déversement accidentel et de pollution des eaux et des sols.
- L'analyse des risques menée a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation du site DELESTREZ. Au vu de la cotation de la gravité des phénomènes dangereux réalisée, il apparaît que les installations et les activités du site ne sont pas susceptibles de générer un accident majeur potentiel.
- Concernant les risques extérieurs, il n'y a pas d'activité industrielle ou autre susceptible d'avoir des conséquences sur le site. Au vu de l'éloignement des infrastructures ferroviaires, aériennes, routières et fluviales, le risque d'effets dominos vers le site est négligeable.
- Il ressort de l'étude foudre que selon le guide UTE 17100-2, les structures du site sont auto-protégées. L'adoption de mesures de protection contre la foudre n'est pas nécessaire.

- Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

✓ Organisation de la sécurité

- \* Affichage des consignes de sécurité (interdiction de fumer, localisation des extincteurs, procédure d'alerte et d'évacuation en cas de nécessité, etc.).
- \* Formation à la manipulation des moyens d'extinction incendie (extincteurs).
- \* Formation d'équipiers de première intervention.
- \* Gestion du retour d'expérience afin de permettre l'analyse et le traitement des accidents évités de justesse.
- \* Maintenance des installations de manière à assurer un niveau de sécurité optimal.

✓ Moyens de protection

- \* La disposition de rétentions pour limiter les risques de pollution suite à l'épandage de produits liquides.
- \* La mise en place d'un dispositif de désenfumage et d'issues de secours, conformément au Code du Travail.
- \* La mise en place de voies de circulation permettant l'accès des secours conformément à la réglementation en vigueur.
- \* Le dispositif de caméra thermique réglée sur un seuil de température avec report jour et nuit.

✓ Moyens d'intervention

- × Moyens humains : équipiers de première intervention.
  
- × Moyens fixes d'intervention : extincteurs, présence d'un poteau incendie et de 2 réserves incendie à proximité.

## NOTICE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

L'effectif du site DELESTREZ est constitué de 12 salariés.

Les horaires de travail s'étendent du lundi au vendredi de 07h00 à 20h00 et 20 samedis sont travaillés dans l'année, sur la base de 35 heures de travail effectuées par semaine.

Le personnel du site dispose de douches, lavabos et sanitaires en nombre suffisant. Par ailleurs, des vestiaires et une salle de repos sont mis à la disposition du personnel.

Le personnel dispose des équipements de protection individuelle suivants : vêtements de travail, chaussures de sécurité, bouchons d'oreilles, gants, casques, lunettes de protection, etc.

Les salariés du site DELESTREZ reçoivent plusieurs formations dont Equipier incendie, CACES, Formation utilisation d'une tronçonneuse.

Le personnel est suivi régulièrement par les services de la Médecine du Travail.

La Société DELESTREZ ne possède pas de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail conformément à l'article L4611-1 du Code du Travail, puisque le nombre de salariés est inférieur à 50.